

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 AVRIL 2022

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

Mesdames et Messieurs les Adjointes : Aimée SAUMON - Dominique CHRISTOPHE

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Claire EYLER- Laurent JUSZCZAK -
Géraldine STRUB - Jocelyne TABOGA– Virginie WAELDIN- Danielle WEBER - Florent WEBER

Absents excusés :

Valérie BARTH avec pouvoir à Mme le Maire

Denis BECHER avec pouvoir à Mme le Maire

Pascal CARRIER avec pouvoir à Aimée SAUMON

Eric PULBY avec pouvoir à Aimée SAUMON

Gilles BERTRAND

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 15 février 2022
2. Compte de gestion 2021 du budget forêt
3. Compte administratif 2021 du budget forêt
4. Affectation du résultat du budget forêt
5. Budget primitif 2022 forêt communale
6. Compte de gestion 2021 budget principal
7. Compte administratif 2021 budget principal
8. Affectation du résultat budget principal
9. Impôt locaux 2022 : fixation des taux
10. Budget principal 2022
11. Demande de subvention pour classe de découverte
12. Versement d'une aide à l'association Colégramme
13. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 10H00 et demande aux membres de l'Assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un référent auprès du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)

Cette proposition est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

1°- Approbation du PV du 15 février 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du PV du 15 février 2022 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**.

2°- Compte de gestion 2021 du budget forêt

Madame le Maire explique que pour respecter le bon formalisme administratif il convient d'approuver le compte de gestion du Percepteur avant le compte administratif de la commune.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 transmis par le Percepteur et explique que ses écritures sont rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la commune.

Elle propose donc de procéder à son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE le compte de gestion du budget forêt dressé pour l'exercice 2021 par le Percepteur du Service de Gestion Comptable d'Erstein.

3°- Compte administratif 2021 du budget forêt

Madame le Maire présente l'exécution du budget forêt 2021 en recettes et en dépenses pour l'unique section de fonctionnement qui s'établit comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement : 98 272,25 €

Recettes réelles de fonctionnement : 95 163,34 €

Report antérieur : 34 602,89 €

Solde d'exécution : 31 493,98 €

Elle passe ensuite la présidence à Madame Aimée SAUMON avant de quitter la salle.

Madame SAUMON propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget de la forêt communale.

Madame SAUMON propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte administratif 2021 de la forêt communale,

Mme le Maire est invitée à regagner la séance.

4°- Affectation du résultat du budget forêt

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSTATANT les résultats du compte administratif 2021,

CONSIDERANT que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE A L'UNANIMITÉ d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 (recettes de fonctionnement) : 31 493,98 €

5°- Budget primitif 2022 forêt communale

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de la forêt communale article par article, en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le budget primitif 2022 de la forêt communale en dépenses et en recettes s'équilibrant à 182 000 euros en tenant compte de l'affectation des excédents antérieurs reportés s'élevant à 31 493,98€,

DISENT que ce budget primitif est voté pour la section unique de fonctionnement au niveau du chapitre.

6°- Compte de gestion 2021 budget principal

Madame le Maire explique que pour respecter le bon formalisme administratif il convient d'approuver le compte de gestion du Percepteur avant le compte administratif de la commune.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 transmis par le Percepteur et explique que ses écritures sont rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la commune.

Il propose donc de procéder à son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le Percepteur du Service de Gestion Comptable d'Erstein.

7°- Compte administratif 2021 budget principal

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2021 en recettes et en dépenses pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

EXECUTION DU BUDGET - 2021

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	921 057,92	999 774,12	78 716,20
	Section d'investissement	306 905,31	392 846,23	85 940,92

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)	157 150,67		

= =

TOTAL (réalisations + reports)	1 385 113,90	1 392 620,35		
---------------------------------------	--------------	--------------	--	--

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement		183 930,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022		183 930,00	

				TOTAL
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	921 057,92	999 774,12	78 716,20
	Section d'investissement	464 055,98	576 776,23	112 720,25
EXCEDENT				

191 436,45

Elle précise que les dépenses et les recettes ont été exécutées conformément aux orientations et aux prévisions budgétaires du budget primitif 2021 et que les montants du compte administratif 2021 ont été vérifiés et concordent avec ceux du Trésorier.

Elle passe ensuite la présidence de la séance Mme Aimée SAUMON.

Mme Aimée SAUMON propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte administratif 2021.

Madame le Maire est invitée à regagner la séance.

8°- Affectation du résultat budget principal

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'affecter comme suit au BP 2021 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	78 716,20 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	78 716,20 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPRENDRE (LIGNE 001)	71 209,75

9°- Impôt locaux 2022 : fixation des taux

Mme le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 24,46 %
TFPNB : 66,82 %
CFE : 16,25 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 5% les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 25,68 %
TFPNB : 70,16 %
CFE : 17,06 %

10°- Budget principal 2022

Madame Le Maire présente les chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement puis pour la section d'investissement et rappelle que tous les chiffres ont été vus en détail lors de la réunion de travail de l'ensemble du conseil municipal du mercredi 30 mars 2022.

Elle présente ensuite l'équilibre budgétaire du budget primitif 2022 en tenant compte de l'affectation du résultat d'exploitation 2021.

Après affectation du résultat la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 1 149 961,00€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 283 930,00 € tenant compte du solde des restes à réaliser et l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations en date de ce jour portant sur l'approbation du compte administratif 2021 et l'affectation du résultat,

VU la réunion de travail préparatoire au budget du 30 mars 2022,

APPROUVE A L'UNANIMITE le budget primitif 2022 par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif 2022 suivant les sommes figurant sur les documents budgétaires et notamment le détail des subventions inscrites aux comptes 6574 et 65756 au budget primitif 2022,

CONFIRME à Madame le Maire l'autorisation de réaliser les dépenses à hauteur des sommes votées à ce budget primitif.

11° - Demande de subvention pour classe de découverte

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la classe de CM1/CM2 de Mme Chadebec va se rendre au mois de juin en classe de découverte au centre AlterEgo de Muckenbach.

A cet effet, elle propose de verser une subvention de 40 € par enfant soit 840 € en plus de la prise en charge du transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire un montant de 840 €,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022.

12° - Versement d'une aide à l'association Colégramme

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une aide exceptionnelle à l'association Colégramme de Still qui assure le périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE de verser l'association Colégramme de Still un montant de 15 000 €,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022.